

Les règles du Foyer Claude Meyer

J'habite ou je vais habiter bientôt au Foyer Claude Meyer.

Au foyer il y a des règles.

Les règles sont écrites dans un règlement, on l'appelle règlement de fonctionnement.



Pourquoi les règles sont **importantes** ?

- elles expliquent ce que je peux faire ou ne pas faire.
- elles aident à garder tout le monde en sécurité.

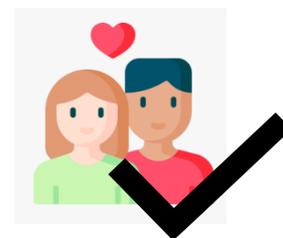


Les règles sont écrites dans deux livrets.

Le premier livret s'appelle Quels sont mes droits ?

et parle de :

- ce que **j'ai le droit de faire**
- ce que **les autres doivent me donner** par exemple le respect et la gentillesse.



Le second livret s'appelle Quels sont mes devoirs ?

et parle de :

- ce que **je suis obligé de faire** par exemple payer mon loyer.
- ce que **je n'ai pas le droit de faire** par exemple frapper les autres personnes.

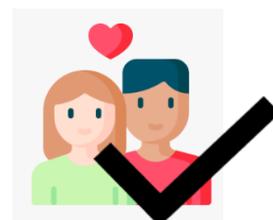


C'est quoi les droits ?

Toutes les personnes ont des droits.

Les droits c'est :

- **ce qu'on a le droit de faire**
Par exemple être amoureux.
- **ce que les autres doivent me donner.**
Par exemple le respect.



Par exemple au foyer Claude Meyer :

1. J'ai le droit à un accompagnement fait pour moi
2. J'ai le droit d'avoir une vie privée et intime
3. J'ai le droit d'être protégé
4. J'ai le droit de demander de l'aide

Les droits c'est important.

Je continue à lire ce livret pour bien connaître mes droits.



Facile
à lire et à
comprendre



Ce document est écrit en FALC.

J'ai le droit à un accompagnement fait pour moi

Cela veut dire que les professionnels m'aident en fonction de mes besoins et de mes demandes.

J'ai le droit de venir habiter au foyer quand je suis prêt

Mon arrivée au foyer se fait petit à petit en fonction du temps dont j'ai besoin.

Par exemple :

Je peux venir en journée sans dormir au foyer, puis plus tard passer une nuit au foyer.

Lorsque je me sens prêt je peux rester tout le temps.



J'ai le droit de changer d'avis à tout moment

Par exemple :

- Je peux demander à changer de chambre.
- Je peux demander à vivre ailleurs.
- Je peux proposer de changer les règles de vie.



J'ai le droit à un projet d'accompagnement

Un projet d'accompagnement est un document qui décrit mes besoins et mes envies.

Chaque année les professionnels écrivent avec moi mon projet d'accompagnement.



J'ai le droit d'avoir deux professionnels référents

Les référents ce sont des professionnels choisis pour :

- s'assurer que mon projet est respecté,
- s'assurer d'apporter une réponse à mes demandes.

Par exemple si je veux aller chez le coiffeur,
mes référents organisent ma sortie chez le coiffeur.

**J'ai le droit d'être autonome**

Autonome cela veut dire

que je fais les choses par moi-même si j'y arrive.

Par exemple si j'y arrive :

- Je peux laver mon linge.
- Je peux nettoyer ma chambre.

**J'ai le droit à un accompagnement de fin de vie**

La fin de vie c'est quand la vie d'une personne
va bientôt se terminer.

Par exemple parce qu'elle est très malade.

Si je suis en fin de vie au foyer

les professionnels m'accompagnent.

Je peux dire dès maintenant aux professionnels
ce que je souhaite pour ma fin de vie.

Cela s'appelle les directives anticipées.

Par exemple je peux choisir si je veux être enterré.



J'ai le droit au respect de ma vie privée et intime :



J'ai le droit de garder mon intimité pour moi

L'intimité c'est ce qui ne concerne que moi.

Pour protéger mon intimité,

- J'ai ma propre chambre
- J'ai ma propre salle de bain
- J'ai un coffre-fort pour ranger mes bijoux ou un peu d'argent.



Si quelqu'un veut venir dans ma chambre, il doit me demander si je suis d'accord.



J'ai le droit d'avoir une vie sociale

La vie sociale c'est partager des moments avec les autres.

Je peux inviter des personnes.

Mes invités doivent respecter les règles du foyer et avertir l'équipe de leur présence.



Je peux m'absenter du foyer par exemple :

- pour aller chez mes proches
- pour aller en vacances.

Je dois en parler aux professionnels.



J'ai le droit d'avoir une vie affective

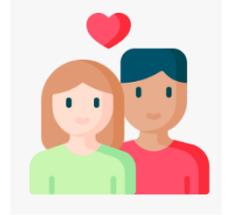
Cela veut dire que j'ai le droit d'aimer et d'être aimé.

J'ai le droit d'avoir des amis.

J'ai le droit d'avoir une vie sexuelle

par exemple je peux :

- avoir un amoureux ou uneoureuse,
- faire des bisous ou des câlins,
- avoir des relations sexuelles.



J'ai le droit à la protection de mon image

Mon image c'est une photo ou une vidéo de moi.

Personne ne peut montrer mon image,

si je n'ai pas dit oui.



J'ai le droit d'avoir une religion

La religion c'est croire à des choses sacrées

par exemple c'est croire à un dieu.

J'ai le droit de choisir ma religion.

J'ai le droit de faire des choses en fonction de ma religion.

Par exemple je peux prier ou aller à l'église.



J'ai le droit d'être protégé



J'ai le droit à la protection de mes informations

Le foyer garde des informations sur moi,
dans des papiers ou dans les ordinateurs.

On peut y lire par exemple mon nom et mon adresse.

- C'est important que mes informations restent confidentielles.
Cela veut dire que mes informations doivent rester secrètes.
- J'ai le droit de lire mon dossier.

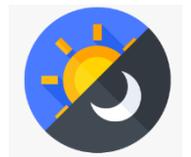


J'ai le droit d'être en sécurité :

Jour et nuit il y a toujours quelqu'un pour s'occuper de moi.

Même lorsque je suis dans ma chambre,

je peux utiliser la sonnette pour appeler un professionnel.



Les professionnels doivent s'occuper de moi,
dans l'écoute, le respect et la gentillesse.

Cela s'appelle la bienveillance.

En cas de crise importante,

les professionnels savent comment agir pour me protéger.

Une crise importante c'est par exemple :

- Un incendie,
- Une épidémie comme la grippe ou le COVID.



Pour ma sécurité les entrées du foyer sont surveillées
avec des portes à code et des caméras.



J'ai le droit de demander de l'aide

En cas de problème je peux demander de l'aide aux professionnels mais aussi à d'autres personnes :



Je peux demander de l'aide à une personne de confiance

Je peux choisir une personne de confiance :

- cette personne m'aide à faire des choix
- cette personne peut m'accompagner dans mes rendez-vous.



Je peux demander de l'aide au Conseil de Vie Sociale (CVS)

Ce sont des personnes qui font des réunions pour dire ce qui est bien ou pas bien au foyer.

Le but est d'améliorer la vie au foyer.

Par exemple si je ne suis pas content des repas je peux leur dire.



Je peux demander de l'aide au défenseur des droits

Le défenseur des droits me défend

si mes droits ne sont pas respectés,

je peux contacter gratuitement le défenseur des droits :



Par courrier

Préfecture de la Marne

5 rue de Vinetez (Bureau 72)

51000 Châlons-en-Champagne



Par téléphone

06 78 98 34 79